

Programme *Le Goût d'entreprendre*

Document d'information sur la nature des principales évaluations des élèves de 1^{re} à 4^e secondaire

Bonjour,

Voici un document qui vous permettra d'en connaître davantage sur le parcours scolaire qu'effectuera votre jeune avec nous cette année. Vous y trouverez de l'information sur chacune des matières : aperçu des apprentissages en classe en fonction des connaissances et, mode d'évaluation qui serviront à établir la note inscrite au bulletin pour l'année 2016-2017.

Vous trouverez en page 2 le calendrier des étapes et le tableau de remise des communications officielles de l'année, et en page 3, les informations relatives aux épreuves de fin d'année. En page 4, vous retrouverez des informations relatives aux décisions de cheminement scolaire de la section 5 du bulletin. Enfin, à partir de la page 5, vous trouverez, pour chacune des matières, les compétences évaluées selon les étapes ainsi que la nature des évaluations qui serviront à établir la note inscrite au bulletin pour l'année 2015-2016.

Comme votre jeune évolue dans un programme multiniveaux, l'information incluse dans ce document couvre l'ensemble des programmes et des niveaux.

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre jeune, nous vous en informerons.

Nous demeurons disponibles pour tout complément d'information qui vous serait utile.

Karine Gagnon,
Directrice adjointe

Calendrier des étapes

Étape 1 (100 %)	Étape 2 (100 %)	Étape 3 (100 %)
31 août au 11 novembre	14 novembre au 16 février	20 février au 22 juin

À différents moments de l'année, vous aurez des informations sur le cheminement de votre enfant. Les communications seront les suivantes :

Date	Communication	Période couverte
Semaine du 10 octobre	1 ^{re} communication écrite	31 août au 7 octobre
Semaine du 14 novembre	1 ^{er} bulletin	31 août au 11 novembre
21 novembre	Rencontre de parents	
Semaine du 23 janvier	Communication téléphonique	14 novembre au 20 janvier
Semaine du 20 février	2 ^e bulletin	14 novembre au 16 février
Semaine du 27 février	Rencontre de parents (au besoin seulement)	
Semaine du 24 avril	2 ^e communication écrite	20 février au 21 avril
Début juillet	3 ^e bulletin	20 février à la fin de l'année

La compétence transversale *organiser son travail* sera évaluée à l'étape 3.

ÉPREUVES DE FIN D'ANNÉE :

Traitement des absences à une épreuve de fin d'année

Les seuls motifs pouvant justifier l'absence d'un élève sont : la maladie sérieuse ou l'accident (confirmé par une attestation médicale), le décès d'un proche parent (un certificat de décès pourrait être exigé), une convocation d'un tribunal ou une participation à un événement d'envergure provinciale, nationale ou internationale. Ce sont les seules raisons acceptées et pour lesquelles un arrangement avec la direction peut être convenu. La participation à un voyage ne saurait justifier une absence à une situation d'évaluation ou à une épreuve de fin d'année (MÉLS, commission scolaire ou école).

Un élève absent à une situation d'évaluation ou à une épreuve de fin d'année, pour des raisons non reconnues, se verra attribuer la cote AB. Cette **mention a pour effet de générer le résultat 0 % à la situation d'évaluation concernée.**

Règles de cheminement scolaire et décisions de passages associées

Le régime pédagogique, par son article 30.1, prescrit que la **section 5 du bulletin national** communique les décisions prises au regard du cheminement scolaire de l'élève.

Ci-dessous, les libellés rattachés aux **décisions de cheminement scolaire** qui seront en vigueur en 2015-2016 à la Commission scolaire Des Découvreurs au secondaire :

- Réussite de l'année – Promotion à la classe supérieure;
- Non réussite de l'année – Passage au degré supérieur;
- Reprise de l'année;
- Poursuite des apprentissages selon les modalités prévues au plan d'intervention.

Les décisions de cheminement scolaire ne font pas état des décisions relatives au classement, celles-ci étant sous la responsabilité de l'école qui accueille l'élève.

Discipline : Français		Enseignante : Viviane Pichette			
COMPÉTENCES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION		Résultat communiqué au bulletin <i>Un résultat non communiqué au bulletin n'implique pas que les apprentissages reliés à la compétence ne sont pas planifiés ou abordés pendant l'étape.</i>			NATURE DES ÉVALUATIONS
		Étape 1 (20 %)	Étape 2 (20 %)	Étape 3 (60 %)	
Lire (40 %)					<ul style="list-style-type: none"> • Épreuve école • Épreuve Commission scolaire • Épreuve MÉES (obligatoire, unique ou d'appoint)
<i>Maîtrise des connaissances</i> - Maîtrise des connaissances ciblées par la progression des apprentissages	<i>Mobilisation des connaissances</i> - Compréhension juste d'un ou de plusieurs textes - Interprétation fondée d'un ou de plusieurs textes - Réaction fondée à un ou plusieurs textes - Jugement critique et fondé sur un ou plusieurs textes	✓	✓	✓	
Écrire (40 %)					<ul style="list-style-type: none"> • L'écriture de différents types de textes permettra d'évaluer l'ensemble des critères d'évaluation • À l'étape 3, une épreuve obligatoire du MEESR est prévue pour les élèves de 2^e secondaire, une épreuve de la Commission scolaire est prévue pour les autres élèves et aura une valeur de 20 % du résultat final de la compétence
<i>Maîtrise des connaissances</i> - Maîtrise des connaissances ciblées par la progression des apprentissages	<i>Mobilisation des connaissances</i> - Adaptation à la situation de communication - Cohérence du texte - Utilisation d'un vocabulaire approprié - Construction des phrases et ponctuation appropriées - Respect des normes relatives à l'orthographe d'usage et à l'orthographe grammaticale	✓	✓	✓	
Communiquer (20 %)					<ul style="list-style-type: none"> • La production et l'écoute de discours oraux dans différents contextes permettront d'évaluer l'ensemble des critères
<i>Maîtrise des connaissances</i> - Maîtrise des connaissances ciblées par la progression des apprentissages	<i>Mobilisation des connaissances</i> - Compréhension juste et interprétation fondée d'une production orale - Réaction fondée à une production orale - Jugement critique et fondé sur une production orale - Adaptation à la situation de communication - Cohérence des propos - Utilisation d'éléments verbaux appropriés	✓	✓	✓	

Discipline : Mathématique		Enseignant : Dave Lapointe			
COMPÉTENCES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION		Résultat communiqué au bulletin <i>Un résultat non communiqué au bulletin n'implique pas que les apprentissages reliés à la compétence ne sont pas planifiés ou abordés pendant l'étape.</i>			NATURE DES ÉVALUATIONS
		Étape 1 (20 %)	Étape 2 (20 %)	Étape 3 (60 %)	
Résoudre une situation-problème (30 %)					<ul style="list-style-type: none"> Épreuve école Épreuve Commission scolaire Épreuve MÉES (obligatoire, unique ou d'appoint)
<i>Maîtrise des connaissances</i> La maîtrise des connaissances est prise en compte dans la compétence <i>Utiliser un raisonnement mathématique</i>	<i>Mobilisation des connaissances</i> <ul style="list-style-type: none"> - Compréhension de la situation-problème - Mobilisation des savoirs requis - Élaboration d'une solution appropriée 		✓	✓	
Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)					<ul style="list-style-type: none"> Les épreuves en cours d'année seront des épreuves écoles. À l'image des épreuves de la Commission scolaire ou du MEESR, les situations d'évaluation contiendront une partie qui vérifie l'acquisition, la compréhension et l'application des connaissances et une autre partie pour évaluer l'utilisation des connaissances (situations de compétence); À l'étape 3, une épreuve ministérielle obligatoire est prévue pour les élèves de 4^e secondaire, et une épreuve obligatoire de la Commission scolaire est prévue pour les autres élèves; elle aura une valeur d'au moins 30 % de l'étape
<i>Maîtrise des connaissances</i> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise des connaissances ciblées par la progression des apprentissages 	<i>Mobilisation des connaissances</i> <ul style="list-style-type: none"> - Formulation d'une conjecture - Utilisation des concepts et processus appropriés - Mise en œuvre d'un raisonnement adapté à la situation - Structuration des étapes d'une démarche - Justification des étapes d'une démarche 	✓	✓	✓	

Discipline : Anglais (Core)		Enseignante : Manon Bourgault			
COMPÉTENCES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION		Résultat communiqué au bulletin <i>Un résultat non communiqué au bulletin n'implique pas que les apprentissages liés à la compétence ne sont pas planifiés ou abordés pendant l'étape.</i>			NATURE DES ÉVALUATIONS
		Étape 1 (20 %)	Étape 2 (20 %)	Étape 3 (60 %)	
Communiquer oralement (40 %)					<ul style="list-style-type: none"> • Épreuve école • Épreuve Commission scolaire
<p><i>Maîtrise des connaissances</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise des connaissances ciblées par la progression des apprentissages 	<p><i>Mobilisation des connaissances</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation aux interactions orales - Contenu du message - Articulation du message 	✓	✓	✓	
Comprendre des textes lus et entendus (30 %)					<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs types de textes seront lus (ou vus) et permettront d'évaluer l'ensemble des critères de la compétence • À l'étape 3, une épreuve obligatoire de la Commission scolaire est prévue et aura une valeur d'au moins 30 % du résultat final de la compétence
<p><i>Maîtrise des connaissances</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise des connaissances ciblées par la progression des apprentissages 	<p><i>Mobilisation des connaissances</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signes manifestes de la compréhension des textes au moyen de la démarche de réponse - Utilisation des connaissances tirées des textes 	✓	✓	✓	
Écrire des textes (30 %)					<ul style="list-style-type: none"> • L'écriture de différents types de textes permettra d'évaluer l'ensemble des critères d'évaluation • À l'étape 3, une épreuve obligatoire de la Commission scolaire est prévue et aura une valeur d'au moins 30 % du résultat final de la compétence
<p><i>Maîtrise des connaissances</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise des connaissances ciblées par la progression des apprentissages 	<p><i>Mobilisation des connaissances</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation aux démarches d'écriture et de production - Contenu du message - Formulation du message 	✓	✓	✓	

Discipline : Science et technologie		Enseignante : Dave Lapointe			
COMPÉTENCES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION		Résultat communiqué au bulletin <i>Un résultat non communiqué au bulletin n'implique pas que les apprentissages reliés à la compétence ne sont pas planifiés ou abordés pendant l'étape.</i>			NATURE DES ÉVALUATIONS <ul style="list-style-type: none"> • Épreuve école • Épreuve Commission scolaire • Épreuve MÉES (obligatoire, unique ou d'appoint)
		Étape 1 (20 %)	Étape 2 (20 %)	Étape 3 (60 %)	
Volet pratique (40 %)					<ul style="list-style-type: none"> • Des situations en lien avec la démarche expérimentale ou de conception seront sélectionnées tout au long de l'année • À la fin de l'étape 3, une épreuve obligatoire de la Commission scolaire est prévue et aura une valeur d'au moins 30% de l'étape
<i>Maîtrise des connaissances</i> - Maîtrise des connaissances ciblées par la progression des apprentissages	<i>Mobilisation des connaissances</i> - Représentation adéquate de la situation - Élaboration d'une démarche pertinente - Mise en œuvre adéquate de la démarche - Élaboration d'explications, de solutions ou de conclusions pertinentes	✓	✓	✓	
Volet théorique (60 %)					<ul style="list-style-type: none"> • Les épreuves en cours d'année seront des épreuves écoles. À l'image des épreuves de la Commission scolaire ou du MEESR, les situations d'évaluation contiendront une partie qui vérifie l'acquisition, la compréhension et l'application des connaissances et une autre partie pour évaluer l'utilisation des connaissances (situations de compétence) • À l'étape 3, une épreuve obligatoire ministérielle est prévue pour les élèves de 4^e secondaire et une épreuve obligatoire de la Commission scolaire est prévue pour les autres élèves; elle aura une valeur d'au moins 30% de l'étape
<i>Maîtrise des connaissances</i> - Maîtrise des connaissances ciblées par la progression des apprentissages	<i>Mobilisation des connaissances</i> - Interprétation appropriée de la problématique - Utilisation pertinente des connaissances scientifiques et technologiques - Production adéquate d'explications ou de solutions	✓	✓	✓	

Discipline : Histoire		Enseignante : Viviane Pichette			1 ^{er} et 2 ^e cycle
COMPÉTENCES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION		Résultat communiqué au bulletin <i>Un résultat non communiqué au bulletin n'implique pas que les apprentissages reliés à la compétence ne sont pas planifiés ou abordés pendant l'étape.</i>			NATURE DES ÉVALUATIONS <ul style="list-style-type: none"> • Épreuve école • Épreuve Commission scolaire • Épreuve MÉES (obligatoire, unique ou d'appoint)
		Étape 1 (20 %)	Étape 2 (20 %)	Étape 3 (60 %)	
Histoire (100 %)					<ul style="list-style-type: none"> • Les épreuves en cours d'année seront des épreuves école et porteront sur l'ensemble des critères; plusieurs tâches de durée moyenne seront utilisées aux fins d'évaluation • À l'étape 3, une épreuve obligatoire ministérielle est prévue pour les élèves de 4^e secondaire et une épreuve de la Commission scolaire est prévue pour les autres élèves; elle aura une valeur d'au moins 30 % de l'étape
Maîtrise des connaissances	Mobilisation des connaissances				
<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise des connaissances ciblées par la progression des apprentissages 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation appropriée des connaissances - Rigueur du raisonnement 	✓	✓	✓	

Discipline : Géographie		Enseignante : Viviane Pichette			1 ^{er} cycle
COMPÉTENCES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION		Résultat communiqué au bulletin <i>Un résultat non communiqué au bulletin n'implique pas que les apprentissages reliés à la compétence ne sont pas planifiés ou abordés pendant l'étape.</i>			NATURE DES ÉVALUATIONS <ul style="list-style-type: none"> • Épreuve école • Épreuve Commission scolaire
		Étape 1 (20 %)	Étape 2 (20 %)	Étape 3 (60 %)	
Géographie (100 %)					<ul style="list-style-type: none"> • Les épreuves en cours d'année seront des épreuves école et porteront sur l'ensemble des critères • Plusieurs tâches de durée moyenne seront utilisées aux fins d'évaluation • À l'étape 3, une épreuve école est prévue et aura une valeur d'au moins 30 % de l'étape
Maîtrise des connaissances	Mobilisation des connaissances				
<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise des connaissances ciblées par la progression des apprentissages 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation appropriée des connaissances - Représentation cohérente d'une organisation territoriale - Établissement de la dynamique d'un enjeu territorial 	✓	✓	✓	

Discipline : Éthique et culture religieuse		Enseignante : Viviane Pichette			
COMPÉTENCES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION		Résultat communiqué au bulletin <i>Un résultat non communiqué au bulletin n'implique pas que les apprentissages reliés à la compétence ne sont pas planifiés ou abordés pendant l'étape.</i>			NATURE DES ÉVALUATIONS <ul style="list-style-type: none"> • Épreuve école • Épreuve Commission scolaire
		Étape 1 (20 %)	Étape 2 (20 %)	Étape 3 (60 %)	
Réfléchir sur des questions éthiques et pratiquer le dialogue (50 %)		✓	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> • Les épreuves en cours d'année seront des épreuves école et porteront sur l'ensemble des critères
<i>Maîtrise des connaissances</i>	<i>Mobilisation des connaissances</i>				
- Maîtrise des connaissances ciblées par la progression des apprentissages	- Traitement éthique d'une situation - Évaluation pertinente des options - Pratique appropriée du dialogue				
Comprendre le phénomène religieux et pratiquer le dialogue (50 %)		✓	✓	✓	
<i>Maîtrise des connaissances</i>	<i>Mobilisation des connaissances</i>				
- Maîtrise des connaissances ciblées par la progression des apprentissages	- Traitement adéquat des expressions du religieux - Prise en compte appropriée de la diversité - Pratique appropriée du dialogue				

Discipline : Arts	Enseignante : Viviane Pichette			
COMPÉTENCES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION	Résultat communiqué au bulletin <i>Un résultat non communiqué au bulletin n'implique pas que les apprentissages reliés à la compétence ne sont pas planifiés ou abordés pendant l'étape.</i>			NATURE DES ÉVALUATIONS
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Arts plastiques¹ <i>L'évaluation des apprentissages se fait régulièrement par différents moyens en cours d'étape ou en fin d'étape : observations, réalisations diverses (œuvres personnelles, œuvres médiatiques, analyse d'une œuvre d'un auteur, réalisation d'une gamme de couleur, etc.), tests de connaissances, etc.</i>	Oui	Oui	NA	<ul style="list-style-type: none"> Épreuve école Épreuve Commission scolaire La création d'images personnelles ou médiatiques sera prise en compte pour 70 % du résultat disciplinaire final. L'appréciation d'images d'arts sera prise en compte pour 30 %
Danse <i>L'évaluation des apprentissages se fait régulièrement par différents moyens en cours d'étape ou en fin d'étape : observations, réalisations diverses (création de danses, interprétations, analyse de danses, etc.), tests de connaissances, etc.</i>	NA	NA	Oui	<ul style="list-style-type: none"> La création ou l'interprétation de danses sera prise en compte pour 70 % du résultat disciplinaire final. L'appréciation de danses sera prise en compte pour 30 %
Art dramatique <i>L'évaluation des apprentissages se fait régulièrement par différents moyens : observations, réalisations diverses en cours d'étape ou en fin d'étape (œuvres personnelles, interprétations, analyse d'une œuvre, d'une interprétation, etc.), tests de connaissances, etc.</i>	NA	Oui	Oui	<ul style="list-style-type: none"> La création ou l'interprétation d'œuvres dramatiques sera prise en compte pour 70 % du résultat disciplinaire final. L'appréciation d'œuvres dramatiques sera prise en compte pour 30 %

¹ Les programmes d'arts sont semestrialisés, d'où une pondération différente pour les étapes.

Discipline : Activités sportives		Enseignante : Dave Lapointe			
Code matière :		Nombre de périodes par cycle :			
COMPÉTENCES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION		Résultat communiqué au bulletin <i>Un résultat non communiqué au bulletin n'implique pas que les apprentissages reliés à la compétence ne sont pas planifiés ou abordés pendant l'étape.</i>			NATURE DES ÉVALUATIONS • Épreuve école
		Étape 1 (20 %)	Étape 2 (20 %)	Étape 3 (60 %)	
Éducation physique et à la santé (100 %)					
<i>Maîtrise des connaissances</i> - Maîtrise des connaissances ciblées par la progression des apprentissages		✓	✓	✓	
<i>Mobilisation des connaissances</i> - Cohérence de la planification - Efficacité de l'exécution - Pertinence du retour réflexif*					

